Privatisation : illégale juridiquement et scandaleuse politiquement

Plusieurs recours ont été déposés au tribunal administratif pour dénoncer l'illégalité de la privatisation de l'Office et les irrégularités.

Conscient de l'illégalité de la privatisation d'AB-Habitat, M. Doucet a fait passer un amendement, en pleine nuit du mois de juillet dans le cadre de la loi NOTRe, pour donner la possibilité au Préfet de transférer AB-Habitat à la

SCIC Seine Accession. Cet amendement intégré dans la loi est anti constitutionnel car il vise des intérêts particuliers et uniquement localisés sur Argenteuil Bezons. Il est clair que M. Doucet va tenter d'exercer des pressions politiques sur le Préfet pour qu'il priorise le transfert d'AB-Habitat dans la SCIC Seine Accession à toute autre solution.



La privatisation d'AB-Habitat aurait de graves conséquences sur les locataires, les personnels et la qualité du service rendu. La privatisation coûterait plusieurs millions d'euros pris dans la poche des locataires. Cela occasionnerait un surcoût de 2 millions d'euros annuels de frais de gestion supplémentaires. Cela supprimerait 60 emplois d'agents publics contraints d'être pris en charge par le centre de gestion pour ne pas perdre leur statut et dont les salaires resteraient à la charge de l'Office. Ces emplois ne seraient pas remplacés, cela dégraderait les conditions de travail et la qualité du service rendu aux locataires.



Fusion : remise en cause de la proximité et éloignement des lieux de décisions

De son côté la fusion avec un autre OPH aurait également des conséquences néfastes pour les locataires car elle risque de remettre en cause la politique de proximité (forte présence des gardiens dans les cités, les agences de proximité). Cela fait également peser un risque sur la forte politique d'investissement d'AB-Habitat en matière de réhabilitation, constructions, gros entretien,.... et des incertitudes sur l'emploi.... Elle éloignerait les locataires et les élus d'Argenteuil et de Bezons des lieux de décision pour répondre aux besoins des habitants.

Pas de privatisation, ni de fusion d'AB-Habitat



Agissons ensemble pour la mise en œuvre du PLAN DE SAUVEGARDE d'AB-Habitat

Les réformes territoriales et la décision de la Ville d'Argenteuil de rejoindre la Métropole du Grand Paris conduisent à la dissolution de la Communauté d'agglomération à laquelle notre Office est rattaché. Notre Office doit trouver une collectivité de rattachement pour poursuivre sa mission sur Argenteuil et Bezons.

Le plan de sauvegarde adopté par le Comité d'Entreprise permet de préserver :

- ➤ l'établissement public AB-Habitat sur Argenteuil et Bezons
- ➤ la maitrise par les élus d'Argenteuil et de Bezons de la politique du logement sur leur commune et respecte la démocratie
- ▶ la gestion de proximité et la dynamique de l'Office en matière de réhabilitation, résidentialisation, construction,....
- ▶ l'ensemble des emplois privés et publics

Ce plan a été présenté au ministère du logement, au Préfet du Val d'Oise, à la Fédération des Offices Publics de l'Habitat,.... qui ont reconnu sa cohérence et sa faisabilité. Des discussions sont en cours entre les partenaires.

Ce plan est la seule alternative à la privatisation ou la fusion d'AB-Habitat. Nous appelons l'ensemble des élus d'Argenteuil et de Bezons à faire passer d'abord l'intérêt des locataires, des personnels, du Service Public.

Pas de privatisation, ni de fusion d'AB-Habitat

APPEL AUX ELUS

Agir ensemble pour qu'AB-Habitat reste un Etablissement Public au service des argenteuillais et des bezonnais

Priorité aux intérêts de la population de nos villes

La seule alternative à la privatisation ou la fusion

Le plan de sauvegarde de l'établissement public AB-Habitat

Une gouvernance respectueuse des choix des argenteuillais et des bezonnais et du nombre de logements de l'Office sur Argenteuil et Bezons.

Le département devient la collectivité de rattachement de l'Office mais la gouvernance doit permettre que les élus d'Argenteuil et les élus de Bezons gardent la maitrise de la politique du logement

gardent la maitrise de la politique du logemer

sur leur territoire.

La composition des Conseils d'Administration des OPH est régie par un décret.

Il est proposé un conseil d'administration de 27 membres.

15 membres doivent être désignés par la collectivité de rattachement dont 6 sont des élus de cette collectivité.

Respect de la démocratie et des habitants d'Argenteuil et de Bezons

Il est proposé que les membres désignés par le département (collectivité de rattachement) soient répartis ainsi :

- ➤ 6 élus de la collectivité (dont 5 conseillers départementaux d'Argenteuil Bezons + 1 conseiller départemental représentant le département),
- > 9 personnalités comprenant 5 présentées par la ville d'Argenteuil et 4 par la ville de Bezons,

Le reste du conseil d'administration sera composé (comme le définit le décret) de :

- > 5 représentants des associations de locataires,
- > 2 représentants des organisations syndicales représentatives du Val d'Oise.
- > 2 représentants des associations d'insertion par le logement,
- > un représentant de la CAF,
- > un représentant de l'UDAF,
- > un représentant d'Action logement.



Poursuivre et améliorer la mission de service public d'AB-Habitat au service des argenteuillais et des bezonnais

Les attributions de logements sur Argenteuil et Bezons

Chaque ville aura la maitrise des attributions, du peuplement, de la mixité sociale sur son territoire. Le contingent de logements d'AB-Habitat sera mis à disposition de chaque ville.



La politique du logement sur Argenteuil Bezons

La mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement en matière de construction, réhabilitation, résidentialisation, gros entretien,.... sera poursuivie

La gestion de proximité

La gestion de proximité au travers notamment de la présence des gardiens dans les cités, les agences, sera maintenue.

Les emplois

La préservation des emplois privés et publics est assurée alors que la privatisation supprime 60 emplois et remet en cause les acquis sociaux.



L'impact financier

Cette solution permet de ne pas ponctionner les finances d'AB-Habitat par le coût de la privatisation (10 millions d'€ dont une augmentation de 2 millions

d'€ annuels des frais de gestion). Cet argent pourra être consacré à mieux répondre aux besoins des locataires.

Priorité aux intérêts de la population de nos villes